



ARLD
association romande
des logopédistes diplômés
Section Valais

Service cantonal de la jeunesse
M. Christian Nanchen
Chef de Service
Av. Ritz 29
1950 Sion

Sion, le 3 juillet 2014

Sous pli recommandé et par mail

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier en date du 26 juin dernier. Nous sommes conscients des restrictions budgétaires 2014, et comprenons le sens de votre démarche. Cependant, en tant que responsable d'une organisation professionnelle chargée de défendre les intérêts de la profession de logopédiste et de ses membres, nous tenons à vous faire part de notre position.

En premier lieu, nous nous permettons de vous rappeler que le DFS, par son Service cantonal de la jeunesse, a l'obligation légale de prendre en charge les prestations de logopédie en faveur des enfants et des adolescents (art. 48 de la Loi en faveur de la jeunesse).

Le Canton du Valais est déjà largement sous-doté en logopédistes, en rapport au nombre d'enfants scolarisés, et ce depuis des années. Actuellement, les logopédistes ne peuvent répondre à toutes les demandes. Le budget alloué pour la logopédie n'a d'ailleurs jamais été adapté à la croissance démographique. Ainsi, le domaine de la logopédie est en souffrance actuellement.

Une coupe budgétaire supplémentaire dans ce secteur n'est plus envisageable ! Non seulement les thérapeutes seront limités dans leur pratique, mais surtout les patients en paieront le prix fort. Si nos patients n'ont plus les moyens de voir leurs besoins financés, ils ne seront donc plus soignés. Ne pensez-vous pas, comme nous, que les conséquences qui en découleront dans le cadre de leur formation et de leur avenir professionnel seront certainement lourdes pour eux et leur famille ?

Dès lors, nous vous informons que nous ne pouvons accepter les coupes budgétaires envisagées par votre Service sans engager notre déontologie et notre professionnalisme, tant il est vrai que les besoins réels des enfants ne pourront être pris en compte.

Nous souhaitons également obtenir de votre part des explications en ce qui concerne les diminutions imposées à nos membres, qui varient de 6 à 11 %.

Nous vous demandons donc de ne point réduire le budget alloué à la logopédie, budget qui est déjà sous-doté, et de maintenir au minimum l'enveloppe actuelle. Si nous n'obtenons pas satisfaction, nous serons dans l'obligation d'envisager d'autres démarches pour la défense des intérêts des patients et de notre profession.

Nous restons donc dans l'attente de votre prochaine réponse, et vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Carole Meillard
Présidente ARLD-Vs

Copies : Monsieur le Conseiller d'Etat Oskar Freysinger, chef du DFS
M. Cleusix, Mme Schnyder, M. Délitroz